



LES INFOS du COMPOSTAGE & PAILLAGE !

EN PAYS VOIRONNAIS LETTRE N° 31 - Juillet 2024

Le mot de Stéphane et Franck

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé, riche en saveurs des produits de votre jardin et des producteurs locaux !



Deux nouveaux sites de compostage sur le territoire !

A Coublevie à l'école d'Orgeoise (photo de gauche) et St-Jean-de-Moirans devant les jardins partagés de l'association Terre de Partage (photo de droite), 2 nouveaux sites de compostage ont vu le jour au printemps 2024. Ce sont désormais 39 sites de compostage collectifs qui sont installés et actifs sur le territoire ! Un 40ème site (et peut être plus !) devrait voir le jour avant la fin d'année.

Grace au compostage collectif, ce sont 19 tonnes de biodéchets qui ont été valorisés sur place en 2023. Avec de nouveaux sites installés en 2024, ce chiffre devrait progresser.



Laisser la tonte au sol ou l'art du mulching :

Avec une tondeuse mulcheuse, vous avez la possibilité de laisser la tonte broyée finement au sol ce qui vous évitera des voyages en déchèterie.

La tonte laissé sur place se décomposera naturellement en apportant au sol des éléments nutritifs et en maintenant de l'humidité. Ainsi, les gazons restent verts plus longtemps en été !

Cette pratique est également possible avec une tondeuse classique mais seulement pour les tontes assez courtes. Pour les herbes plus hautes, il est plutôt conseillé d'effectuer un ramassage en vue de pailler votre jardin.



Participez à la campagne « Au Feu ! » de France Nature Environnement

Le brûlage de végétaux participe fortement à la dégradation de la qualité de l'air, notamment en Isère où les niveaux de pollution de l'air dépassent régulièrement les limites réglementaires. Les particules émises lors de la combustion ont de lourdes conséquences sur notre environnement et notre santé. Une personne qui brûle ses déchets au jardin est directement exposée à des fumées toxiques. Elle inhale des polluants tels que les particules fines qui pénètrent profondément dans les poumons, et ont des conséquences sur l'espérance de vie et le développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires.

De plus, certaines conditions météorologiques et topographiques peuvent participer à l'accumulation des polluants en un lieu donné. Ainsi, la qualité de l'air est davantage dégradée en cas d'inversion thermique dans les vallées, plaines et secteurs enclavés.

Une exposition comprenant 6 panneaux sur le sujet est disponible et peut être empruntée gratuitement auprès de France Nature Environnement.

Contact et réservation : FNE Isère : isere@fne-aura.org – 04 76 54 82 89

Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble

LES RÉSIDUS VÉGÉTAUX : UNE RESSOURCE TRÈS UTILE !

De nombreuses alternatives au brûlage existent. Elles vous feront économiser du temps et de l'argent.

LE COMPOSTAGE, de tontes de pelouse et de feuillages permet de produire de fertilisants de qualité pour nourrir votre terre. Certaines collectivités mettent à disposition des composteurs, renseignez-vous.

LE PAILLAGE protège le sol du gel, de l'évaporation de l'eau et limite le développement des espèces indésirables. Il de paillage vous fera gagner 10h d'entretien.

LE BROYAGE est une technique qui permet de minimiser les volumes de résidus végétaux. Avec 5m³ de branchages, on obtient 1m³ de broyat. De plus en plus de communes proposent le broyage à domicile ou le prêt de broyeurs. Renseignez-vous !

LE MULCHING consiste à laisser sur place les résidus de tonte broyés et les résidus végétaux tendres, ce qui confère une fertilisation naturelle à la pelouse.

LAISSER LES RÉSIDUS VÉGÉTAUX SE DÉGRADER naturellement en tas favorise la biodiversité. Cette ressource est très utile aux insectes, hérissons, oiseaux, qui y trouvent refuge.





SENTINELLES DE LA NATURE

CAMPAGNE AU FEU !

STOP AUX BRULAGES À L'AIR LIBRE

Témoign d'un brûlage de végétaux en Isère ?

Renseignez vos observations sur le site et l'application mobile Sentinelles de la nature !

BRÛLER SES DÉCHETS À L'AIR LIBRE, UNE SOURCE DE POLLUTION POUR L'ENVIRONNEMENT...

50 KG de déchets verts brûlés = **13 000 KM** parcourus par une voiture diesel récente !

...ET POUR LA SANTÉ !

NOx, HAP, PM, COV

La combustion de végétaux (brûlage, chauffage au bois) dégagent des cocktails de polluants dont les particules fines (PM2.5 et PM10).

La pollution de l'air aux particules fines provoque chaque année près de **4 300 DÉCÈS** prématurés en Auvergne Rhône Alpes

#sciencesparticipatives

Renseignez vos observations de brûlages sur notre site et application Sentinelles de la nature.

En quelques clics, vous participerez à la collecte de données scientifiques* pour mieux comprendre le phénomène de brûlage.



Initiation au compostage et mise à disposition de composteurs

09/09, 21/10 et 25/10 2024
à 13h30 et 15h30

[Infos et inscriptions](#)



Formation gratuite Référent de site de compostage

→ Compostage partagé, samedi 19 octobre de 9h-17h

+ d'infos : www.paysvoironnais.com

Inscription : franck.lauer@paysvoironnais.com

Atelier découverte du lombricompostage

12/09 et 22/10 à 17h30

[Infos et inscriptions](#)



+ D'INFOS

LOMBRICOMPOSTAGE ET JARDINAGE

stephane.delooze@paysvoironnais.com
04 76 66 84 88 ou 06 77 02 07 56

COMPOSTAGE ET BROYAGE

franck.lauer@paysvoironnais.com
04 76 66 84 91 ou 06 43 71 98 15